

Comité de suivi du projet du Lac à Paul

Compte-rendu de la réunion tenue le 8 novembre 2016
Bureau d'Arianne Phosphate, Chicoutimi

Étaient présents

Présents :

Daniel Gaudreault, Président
André Dufour
Éric Arseneault
Gervais Bérubé
Henri-Paul Côté
Karyna Tremblay
Marie-Josée Morency
Sylvain Potvin
Pierre-Luc Gaudreault
Coordonnatrice : Joëlle Brodie

Absences motivées :

Alain Gagnon
Marc Genest

Ordre du jour

- 1) Ouverture de la réunion
 - a. Présentation de notre nouveau membre, M Sylvain Potvin
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Présentation par André Pedneault
 - a. Étapes de réalisation du projet
 - b. Processus d'attribution des contrats
- 4) Compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2016
 - a. Retour sur la consultation publique de l'ACEE
- 5) Adoption du Code d'éthique du comité de suivi
- 6) Modes privés de prévention et de règlement des différends
- 7) Proposition du groupe de travail sur les enjeux
- 8) Protection juridique des membres du Comité
- 9) Varia
 - a. Annonce de la publication des comptes-rendus sur Facebook
 - b. Annonce de la démission d'Alain Gagnon
 - c. Le comité demande un suivi sur les autorisations et permis

1) Ouverture de la réunion

Le quorum est constaté.

Ouverture de la réunion à 18:38, proposée par Marie-Josée Morency et secondée par Gervais Bérubé.

a) PRÉSENTATION DE NOTRE NOUVEAU MEMBRE, M. SYLVAIN POTVIN

Le président introduit monsieur Sylvain Potvin, le nouveau membre du comité de suivi, sélectionné en remplacement de madame Ursula Larouche, pour le volet développement durable.

2) Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le Président fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est convenu d'y apporter la modification suivante :

- Ajouter deux points aux varia :
 - a) Annonce de la démission d'Alain Gagnon
 - b) Le comité demande un suivi sur les autorisations et permis

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Marie-Josée Morency et secondée par Gervais Bérubé.

3) Présentation par André Pedneault

a) ÉTAPES DE RÉALISATION DU PROJET

Monsieur André Pedneault, directeur du site minier d'Arianne Phosphate, présente les principales étapes de réalisation du projet Lac à Paul.

Ces étapes sont :

- L'étude de faisabilité, L'ESIA, les audiences publiques, les permis et les autorisations, l'optimisation du projet, le financement, les contrats de vente du produit, l'ingénierie de détail, la construction, la mise en exploitation, la production commerciale.

Les membres du comité questionnent monsieur Pedneault sur :

- L'information transmise et les précisions amenées au comité en temps et lieu selon les avancées du projet.

b) PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES CONTRATS

Ensuite, Monsieur Pedneault explique comment seront attribués les contrats pour la construction du site minier :

Il explique en premier lieu la structure du modèle de l'équipe de projet qu'adoptera Arianne. Le processus n'est pas encore développé, mais les fournisseurs du Saguenay-Lac-Saint-Jean seront priorités.

Les membres du comité questionnent monsieur Pedneault sur :

- Le choix des entrepreneurs, la portion des contrats aux entreprises locales, l'étendue géographique, l'information transmise au milieu des affaires (canal de communication).

4) Compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2016

Les membres du comité déclarent avoir lu le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2016.

Un suivi est fait sur les points suivants :

a) RÉPONSE DU MERN AU SUJET DE L'ARBITRAGE

Le MERN a confirmé que le ministère ne pouvait pas agir à titre d'arbitre. Par contre, il peut intervenir après le processus, si Arianne Phosphate ne tient pas ses engagements, puisque le maintien d'un comité de suivi fonctionnel est maintenant une obligation légale. Arianne Phosphate serait alors en non-conformité.

b) RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE DE L'ACEE

Éric Arseneault, Karyna Tremblay, Marie-Josée Morency et Henri-Paul Côté étaient présents lors de la consultation publique de l'ACEE sur le terminal maritime en rive nord. Monsieur Arseneault, madame Tremblay, madame Morency et monsieur Henri-Paul Côté se déclarent très satisfaits du déroulement de cette soirée.

Autres commentaires

- Les commentaires sont tous disponibles sur le site de l'ACEE.

Il est convenu d'apporter la modification suivante au compte-rendu de la réunion du 27 septembre :

- Ajouter Marc Genest aux absences motivées

L'adoption du compte-rendu de la réunion précédente est proposée par Henri-Paul Côté et secondée par Gervais Bérubé.

5) Adoption du Code d'éthique du comité de suivi

La version finale du Code d'éthique du comité de suivi, qui inclut les modifications demandées lors de la réunion précédente et lors de la validation par courriel, est présentée.

CODE D'ÉTHIQUE DU COMITÉ DE SUIVI

ATTENDU QUE le *Code d'éthique du comité de suivi* énonce les principales valeurs du comité en matière d'éthique, qui doivent guider la conduite d'une personne en sa qualité de membre du comité de suivi;

ATTENDU QUE les membres se déclarent satisfaits du contenu du Code d'éthique;

Sur la proposition de Pierre-Luc Gaudreault, appuyée par Marie-Josée Morency :

IL EST RÉSOLU QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :

Adopte le *Code d'éthique du comité de suivi du projet Lac à Paul*.

Il est précisé qu'il faudra indiquer clairement aux membres quand les sujets traités aux réunions seront confidentiels.

6) Modes privés de prévention et de règlement des différends

La proposition de Modes privés de prévention et de règlement des différends est lue aux membres. Monsieur Arseneault présente la position d'Ariane Phosphate sur l'alternative à l'arbitrage proposée.

Des corrections sont apportées au document :

- Le mot « ou » est retiré entre les deux derniers paragraphes.
- Au point 1.2, est ajouté à la fin du paragraphe : « en les adaptant à la situation ».

MODES PRIVÉS DE PRÉVENTION ET DE RÈGLEMENTS DES DIFFÉRENDS

ATTENDU QUE le document de *Modes privés de prévention et de règlements des différends* est requis par la loi.

ATTENDU QUE le document proposé satisfait les membres du comité de suivi, compte tenu des modifications suivantes :

- Le mot « ou » est retiré entre les deux derniers paragraphes.
- Au point 1.2, est ajouté à la fin du paragraphe : « en les adaptant à la situation ».

Sur la proposition de Marie-Josée Morency, appuyée par André Dufour :

IL EST PROPOSÉ QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :

Adopte les *Modes privés de prévention et de règlement des différends* avec ses modifications.

7) Proposition du groupe de travail sur les enjeux

Suite à une rencontre tenue le 18 octobre entre Daniel Gaudreault, André Dufour, Henri-Paul Côté et Pierre-Luc Gaudreault, il est proposé que le comité de suivi fasse son suivi de la façon suivante :

- À chaque réunion, Arianne Phosphate fournira :
 - La liste des plaintes
 - La liste des avis de non-conformité
 - La liste des contrats importants (pour des raisons de confidentialité, cette information pourrait être transmise verbalement)
 - Le calendrier des travaux des prochains mois
- Ensuite, le comité déterminera les enjeux nécessitant une attention particulière; il est convenu que la liste des enjeux sera revue et mise à jour régulièrement.

Résolution	RÉS-2016-09
<u>PROSECCUS DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL</u>	
ATTENDU QUE les membres du comité ont choisi un processus permettant de sélectionner les enjeux du projet Lac à Paul qui feront l'objet d'un suivi;	
Sur la proposition de Pierre-Luc Gaudreault, appuyée par Sylvain Potvin :	
IL EST RÉSOLU QUE LE COMITÉ DE SUIVI DU PROJET LAC À PAUL :	
1) Obtienne d'Arianne Phosphate, à chaque réunion : <ul style="list-style-type: none">a) La liste des plaintesb) La liste des avis de non-conformitéc) La liste des contrats importants (parfois verbalement)d) Le calendrier des travaux des prochains mois	
2) Qu'Arianne Phosphate obtienne du président, à chaque réunion <ul style="list-style-type: none">a) La liste des plaintes reçues sur son courriel inclus dans une plateforme sur le site web d'Arianne Phosphate	
3) Après avoir pris connaissance de ces informations, le comité détermine les enjeux sur lesquels le suivi sera effectué, tout en assurant une mise à jour régulière.	

8) Protection juridique des membres du Comité

Le *Guide pour l'organisation d'un comité de suivi* préparé par le MERN explique que la loi ne prévoit pas d'immunité pour les membres en cas de poursuite. Dans le but de protéger les membres du comité en cas de poursuite, Arianne Phosphate va prendre fait et cause pour eux. Cet engagement sera confirmé dans une politique interne, la *Politique concernant le comité de suivi*, qui est en cours d'élaboration.

Le président remet aux membres un projet de résolution pour discussion. Celui-ci est lu et discuté par les membres. Les membres s'entendent pour y effectuer des corrections avant la signature d'entente.

PROTECTION JURIDIQUE DES MEMBRES DU COMITÉ

ATTENDU QUE les devoirs, responsabilités, obligations du Comité de suivi et de ses membres sont décrits selon les termes de la *Charte du Comité de suivi du projet Lac à Paul*, tel qu'approuvé le 1^{er} février 2016, par la résolution RÉS-2016-03;

ATTENDU QUE la *Loi sur les mines* et ses règlements ne prévoient aucune immunité en cas de poursuite envers le Comité ou l'un de ses membres et que tel énoncé est signifié en page 12 du *Guide pour l'organisation d'un Comité de suivi*, réalisé par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, secteur des mines, septembre 2016;

Sur la proposition de Marie-Josée Morency, appuyée par Henri-Paul Côté :

IL EST PROPOSÉ:

Que dans l'éventualité d'une poursuite judiciaire intentée contre le Comité de suivi et/ou l'un de ses membres en raison d'un geste posé ou d'une omission survenue dans l'exercice de leur fonction, Arianne Phosphate prend fait et cause pour le Comité et/ou l'un de ses membres et assume tous les frais, débours et honoraires (judiciaires ou autres) engagés afin d'assurer la défense pleine et entière. Arianne Phosphate retient les services d'un procureur en consultation avec le Comité de suivi.

Qu'Arianne Phosphate s'engage également à indemniser le ou les membres du Comité de suivi de tout montant condamné à payer à la suite d'un jugement. Cette disposition ne s'applique pas si le Comité et/ou l'un de ses membres sont condamnés en raison d'une faute lourde commise, le fardeau de preuve incombant à Arianne Phosphate;

Que confirmation de l'acceptation de la présente résolution ou de son refus soit exprimé par écrit au Comité de suivi, avec motifs s'il y a refus;

Que la Charte du Comité de suivi soit amendée de manière à y inclure la présente résolution, suivant son acceptation par Arianne Phosphate.

9) Varia

a) ANNONCE DE LA PUBLICATION DES COMPTES-RENDUS SUR FACEBOOK

PUBLICISATION DU COMITÉ DE SUIVI SUR LES MÉDIAS SOCIAUX

ATTENDU QUE certains membres du comité ont exprimé le désir de publiciser davantage l'existence et les travaux du comité de suivi;

Sur la proposition de André Dufour, appuyée par Sylvain Potvin :

IL EST PROPOSÉ:

D'annoncer la publication des comptes-rendus des réunions (publié sur le site internet d'Arianne Phosphate, dans la section « comité de suivi ») sur la page Facebook d'Arianne Phosphate.

b) ANNONCE DE LA DÉMISSION D'ALAIN GAGNON

Éric fait part qu'Alain Gagnon, membre du Comité de suivi, a annoncé sa démission durant la semaine, pour des motifs professionnels et familiaux. Il devrait envoyer sa lettre officielle au

président dans les plus brefs délais. Le Comité de suivi devra donc puiser dans la banque de candidats pour le remplacer.

c) LE COMITÉ DEMANDE UN SUIVI SUR LES AUTORISATIONS ET PERMIS

Éric Arseneault fait un résumé aux membres du comité sur les récents développements en ce qui concerne les autorisations et permis :

- La demande pour le déboisement est finalisée. Arianne attend la réponse.
- Le plan de restauration remis au MERN. Le plan doit être approuvé avant la construction des infrastructures minières. Le ministère devrait bientôt envoyer des questions à ce sujet.
- Tel que qu'exigé par le décret, Arianne a fait une demande de fermeture pour une portion d'environ 3 km de la route R-253. C'est le ministère qui décidera si le chemin va fermer ou pas.
- On a complété la demande d'examen auprès de Pêches et Océans Canada.
- Le fédéral a émis ses lignes directrices au niveau du caribou forestier. Pour le projet d'Arianne, les mesures de compensations sont déjà prévues dans le décret. Un suivi sera fait sur ce point. Pour les compagnies forestières, ça peut être compliqué.
- *Confidentiel*

Des questions sont soulevés concernant les compensations pour les pertes des habitats de poisson et les programmes qui seront acceptables par MPO et le MFFP. Des informations suivront à la prochaine rencontre.

10) Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 20:40, proposée par André Dufour et secondée par Marie-Josée Morency.